

DECISION N° 170-2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240709-DAJ-DEC-24-281-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 12/07/2024

Portant validation du devis de la société BPI pour les travaux de réfection de peintures dans la classe n°2 à l'école élémentaire Paul Bert

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le devis de la société BPI pour les travaux de réfection de peintures dans la classe n°2 à l'école élémentaire Paul Bert ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;  
Considérant que le devis de la société BPI est économiquement la plus avantageuse ;  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société BPI pour les travaux de réfection de peintures dans la classe n°2 à l'école élémentaire Paul Bert d'un montant de 2 754.80 € HT.

signé électroniquement le 03/07/2024,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

